

L'hon. M. Olson: Volontiers, monsieur l'Orateur, et je le ferai très brièvement. J'étais présent lorsque le chef de l'opposition a fait sa déclaration. J'ai aussi entendu les commentaires des chefs des autres partis. Je sais que le chef de l'opposition officielle et celui du Nouveau parti démocratique ont fait cette remarque au début de leur discours. Ce qui me préoccupe toutefois, c'est que dans les autres remarques qu'ils ont faites depuis, à la presse, à la radio et à la télévision, ils ont essayé—je pense que le mot est juste—d'amener les Canadiens à croire que la mesure aurait dû revêtir une autre forme; que le gouvernement aurait dû demander au Parlement l'autorité nécessaire pour que la police puisse faire son travail.

Ce que je dis, c'est que le Parlement, il y a quelque temps, a pris une décision sur ce qu'il attendait du gouvernement dans ce genre de situation.

M. F. J. Bigg (Pembina): Je ne suis pas maître en l'art de couper les cheveux en quatre et je n'ai pas l'intention de discuter des points de droit.

Une voix: Vous êtes avocat.

M. Bigg: Oui, j'ai fait mes études de droit. Mais je suis aussi citoyen canadien et je place le bien-être du Canada au-dessus de ma propre carrière privée et politique. Je prie donc la Chambre de m'accorder un peu d'attention pendant que j'expose mes vues personnelles sur cette affaire. Elles peuvent coïncider ou non avec celles de mon parti, comme avec celles des autres députés.

Ayant atteint l'âge respectable de 58 ans, j'ai consacré presque toutes mes années actives aux intérêts du Canada, sous le commandement d'autres personnes, principalement du gouvernement libéral, et j'ai exécuté les ordres sans broncher. Je voudrais donner mes impressions à la Chambre, du point de vue, disons, d'un policier à la retraite. Cela en vaut peut-être la peine, car je crois être le seul ancien agent de la Gendarmerie à occuper actuellement un siège à la Chambre.

L'urgence actuelle est avant tout une affaire de police sur une très vaste échelle. Je voudrais rappeler aux députés que le problème, qui se pose au Québec n'est pas local, mais mondial. A moins de le considérer dans cette optique, nous en fausserons la perspective. Des gens qui sont bien plus que moi au courant des faits ont dit que ces individus qui, au Québec à l'heure actuelle, se livrent au meurtre, au crime d'incendiaire, aux attaques à la bombe et au chantage, ne représentent pas un large secteur de la population, mais reçoivent leur direction spirituelle, si j'ose dire, d'un mouvement international de gangstérisme qui ne cherche rien de moins que la fin de notre civilisation occidentale et de notre façon de vivre.

Si je me livrais au sectarisme, je pourrais montrer du doigt des gens qui dans le passé se sont laissés plus ou moins emportés par toutes sortes d'idéologies, sans doute bien intentionnées. D'aucuns les qualifient de sympathisants, mais je n'irai pas jusque-là. Conscients des inégalités chez eux, inégalités soit de race, de couleur ou de religion, ils ont à l'occasion rédigé des écrits incendiaires. Il n'y a pas si longtemps qu'ici même une très forte majorité a condamné cet état de choses.

[M. Aiken.]

Je n'ai pas l'intention de parler longuement ce soir, mais je tiens à rappeler aux députés combien il est dangereux de tenir des propos inflammatoires, d'exciter les passions sur des questions raciales, religieuses ou idéologiques, au point que des gens bien intentionnés, mais que le patriotisme aveugle, nous conduisent vers l'anarchie et la guerre. C'est ce qui s'est produit au Québec. C'est à cause de cela que la vague révolutionnaire a déferlé sur notre pays. J'aimerais croire que cette vague nous vient uniquement de l'étranger; je sais malheureusement que certains de nos concitoyens y participent. Je ne dirai rien qui puisse aggraver les différends qui pourraient surgir entre Canadiens et, en conséquence, peut-être inconsidérément, je me range du côté du droit et de l'ordre.

Des députés peuvent me blâmer, s'ils en ont envie, de dire cela. Après tout, diront-ils peut-être, voici un vieil agent de police fatigué qui n'avait pas à penser pour lui-même et qui, apparemment, ne raisonne pas encore. Ce n'est pas tout à fait le cas. Comme quelqu'un l'a fait remarquer, je me suis un peu occupé de droit. Je crois comprendre certaines des implications juridiques de cette mesure, mais je ne m'en inquiéterai pas. Je veux savoir ce que nous devons faire en présence de cette très grave situation.

J'aurais voulu que le gouvernement me consulte. Il ne l'a pas fait. J'aurais voulu qu'il fasse appel aux conseils du chef de l'opposition (M. Stanfield) et d'un de nos anciens premiers ministres, le très honorable représentant de Prince Albert (M. Diefenbaker). J'aurais aimé qu'ils sollicitent les conseils d'au moins deux des anciens premiers ministres de nos grandes provinces qui se trouvent ici et à notre disposition. A quoi bon citer des noms à un moment comme celui-ci, où la situation requiert l'entière collaboration de tout Canadien loyal?

• (9.20 p.m.)

Des voix: Bravo!

M. Bigg: Je vais essayer d'exposer à ma façon un programme en trois points que nous pouvons suivre maintenant. Le mal est fait et on a essayé d'attacher le grelot. Que pouvons-nous faire maintenant? Il faut serrer nos rangs. Puisqu'on a recouru à la loi sur les mesures de guerre, je ne retarde pas l'adoption d'un bill important. Je suis ici pour apporter un concours positif, si possible, dans un minimum de temps. Je veux proposer trois choses que j'ai à l'esprit auxquelles à mon avis, aucun Canadien ne s'opposerait.

On a invoqué la loi sur les mesures de guerre. Le peuple canadien en général la trouve, je pense, de mauvais goût tout en convenant qu'elle s'impose actuellement. Il est temps que les ministériels marchent sur leur vanité et avouent qu'ils n'ont pas fait de consultation pour bien des raisons. Le gouvernement fait face à une situation d'une telle gravité qu'il lui faut les conseils, l'appui et l'amitié de tous les députés, surtout de ceux qui ont de l'expérience et qui ont déjà exercé le pouvoir sans trop en abuser. Tous les Canadiens peuvent faire confiance à de tels hommes. Ceux-ci pourraient au besoin